

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 1er FEVRIER 2018**

**N° 27/18**

L'an deux mil dix-huit, jeudi 1er février, à 20h35, le Conseil municipal de la Commune de PONTOISE légalement convoqué le 26 janvier 2018, s'est assemblé à l'hôtel de Ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe HOUILLON, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art L 2121-7).

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

35

**MEMBRES PRESENTS :**

M. Philippe HOUILLON – M. Gérard SEIMBILLE – Mme Anne FROMENTEIL – Mme Stéphanie VON EUW – \* M. Guy-Noël ORTHION – Mme Léna DE BOURMONT – Mme Françoise LAUGIER – M. Antoine SAVIGNAT – Mme Annick DUPAQUIER – M. Laurent LAMBERT – M. Paul STEIN – Mme Monique LEFEBVRE – M. Emmanuel SIOU – M. Emmanuel PEZET – Mme Dominique TOURNAIRE – Mme Armelle LEGRAND-ROBERT – Mme Véronique LAVERT – Mme Sylvie MOREAU – Mme Céline KALNIN – M. Sébastien BLANCHARD – M. Jérémie CARON – \*\* Mme Afreen ASHRAF – Mme Bénédicte ARIES – Mme Anne-Marie THOURON – M. Albert NOUMOWE – Mme Annick FERRE – M. Patrick MORCELLO – Mme Solveig HURARD.

\* M. Guy-Noël ORTHION a donné pouvoir à M. Antoine SAVIGNAT jusqu'à son arrivée à 21h08.

\*\* Mme Afreen ASHRAF a donné pouvoir à Mme Léna DE BOURMONT jusqu'à son arrivée à 21h30

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR :** (en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. Jean-Luc MAIRE a donné pouvoir à Mme Anne FROMENTEIL.  
M. Raoul NKAMWA NJINKE a donné pouvoir à M. Laurent LAMBERT.  
M. Matthieu ESCANDE a donné pouvoir à Mme Stéphanie VON EUW.  
M. Jonathan RAULT a donné pouvoir à Mme Annick DUPAQUIER.  
M. François ERNST a donné pouvoir à Mme Bénédicte ARIES.

**MEMBRE ABSENT EXCUSE :**

M. Pascal BOURDOU.

**MEMBRE ABSENT :**

M. Yannick BETHERMAT.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Dominique TOURNAIRE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2018

Application agréée E. lepatte.com

# DÉLIBÉRATIONS

N ° 27/18

**OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS PONTOISIENNES POUR L'ANNEE 2018**

VU le code général des collectivités territoriales, dont l'article L. 2311-7

VU la loi modifiée n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment dans son article 9-1,

VU le tableau d'attribution des subventions aux associations pontoisiennes pour l'année 2018, ci-annexé,

OUI l'exposé de Madame Stéphanie VON EUW, rapporteur,

**CONSIDERANT** la tenue de la Commission des Finances élargie du 13 décembre 2017 relative notamment à la présentation des subventions aux associations pour 2018,

**CONSIDERANT** que tout versement de subvention à une association est soumis à des conditions d'octroi et doit faire l'objet d'une délibération précisant le nom de l'association et le montant de la subvention allouée,

**APRES AVIS** du Bureau municipal en date du 15 janvier 2018, des commissions « Développement social – Seniors – Politique de la Ville et Vie Associative » en date du 23 janvier 2018 et « Finances – Affaires générales – Développement économique » en date du 24 janvier 2018,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le versement de subventions aux associations sur la base des propositions arbitrées lors de la Commission des associations et retracées dans le tableau ci-annexé.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire à déroger en cas de besoin au calendrier de versement des subventions suivant, fixé par la délibération n° 031/2011 du 24 mars 2011 :

- Un versement intégral pour les subventions annuelles inférieures à 10 000 €, dès le vote du budget primitif,
- Un versement en deux fois égales pour les subventions annuelles de 10 000 € à 30 000 € après le vote du budget d'un part et en courant d'année d'autre part,
- Un versement mensuel sur la base de douzièmes du montant pour les subventions annuelles supérieures à 30 000 € dès le vote du budget primitif.

**ARTICLE 3 : DIT** que la dépense a été inscrite au budget communal 2018 sous les imputations suivantes:

Chap 65, nature 6574, subventions affectées aux associations :	1 370 213,00 €
Chap 67 nature 6714, bourses et prix :	5 000,00 €
Chap 67, nature 6745, exceptionnelles ou en attente :	17 500,00 €

Fait et délibéré à Pontoise, le 1er février 2018

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture le 08 FEV. 2018

De la publication le 08 FEV. 2018

Fait à Pontoise le 01 FEV. 2018

Le Maire

Olivier CASENAZ  
D.G.A. Ressources



Philippe HOULLON  
Maire

REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-095-219505005-20180201-27\_18-DE